

ASSURANCE-INVALIDITÉ

Orientation professionnelle

Identifier une nouvelle activité



Objectif

Déterminer des activités professionnelles adaptées à l'état de santé de votre collaborateur.

Comment ça marche ?

Lorsque l'exercice de l'activité professionnelle habituelle de votre collaborateur est compromis, des mesures d'orientation professionnelle peuvent être mise en place pour une durée de 3 mois.

Exemples de mesures

- Entretiens et bilans d'orientation professionnelle
- Évaluation pratique des compétences en centre professionnel
- Stages pratiques en entreprise

Vos avantages

- Maintien des collaborateurs dans votre entreprise
- Indemnités journalières sous certaines conditions
- Mesure simple et rapide
- Conseil et suivi par un conseiller en réadaptation AI



+41 22 327 24 40
ocas.ch/employeurs-ai